



## Votre solution de prévoyance

### Informations relatives au changement d'année 2020/2021

L'essentiel en bref:

#### Excédent 2020

Grâce à un résultat de risque réjouissant, l'excédent lié aux risques s'élève à 22% de la prime de risque. L'excédent sera crédité à votre œuvre de prévoyance et pris en considération dans les comptes annuels.

#### Rémunération

La commission de gestion de votre œuvre de prévoyance décide du montant déterminant de la rémunération de l'avoir de vieillesse et de la réserve de cotisations de l'employeur. Le taux d'intérêt est déterminé en fonction de la situation financière de l'œuvre de prévoyance. Votre conseiller se tient à votre disposition.

#### Tarif d'assurance collective 2021

Malgré une évolution stable des risques, les primes de risque connaîtront en moyenne une légère hausse en 2021. Cela s'explique par une adaptation des bases techniques de calcul, notamment par la baisse du taux d'intérêt technique en raison de la faiblesse persistante des taux d'intérêt.

#### Conditions de rachat

Les conditions de rachat de rente déjà communiquées jusqu'en 2022 restent inchangées.

Vous trouverez les conditions de rachat actuellement en vigueur dans le document *Conditions actuelles et chiffres clés de la prévoyance* disponible sur Internet à l'adresse [www.swisslife.ch/selectadditionnelle](http://www.swisslife.ch/selectadditionnelle).

#### Taux de conversion

La commission de gestion de votre œuvre de prévoyance décide du montant de la prestation de vieillesse lors de la retraite. Vous avez la possibilité de déterminer vous-même le taux de conversion. Renseignez-vous auprès de votre conseiller.

#### Valeurs limites légales

Les valeurs applicables en 2021 dans la prévoyance professionnelle obligatoire sont les suivantes:

Seuil d'entrée:	CHF 21 510
Montant de coordination:	CHF 25 095
Salaire déterminant max.:	CHF 86 040
Salaire assuré max.:	CHF 60 945
Salaire assuré min.:	CHF 3 585

#### Nouveau portail clientèle pour les assurés

Depuis avril 2020, le nouveau portail clientèle Swiss Life ([www.swisslife.ch/portailclientele](http://www.swisslife.ch/portailclientele)) est à votre disposition et à celle de vos collaborateurs. Tous les contenus sont expliqués de manière simple et compréhensible. Le certificat de prévoyance et d'autres documents relatifs à la prévoyance sont disponibles à tout moment.

#### Gestion simplifiée grâce à Swiss Life myLife

En tant que client de Swiss Life, vous bénéficiez de nombreux avantages. Vous pouvez effectuer toutes les tâches relatives à la LPP à toute heure, rapidement, simplement et en toute sécurité dans la plateforme en ligne Swiss Life myLife.

Inscrivez-vous dès aujourd'hui sur

[www.swisslife.ch/fr/mylife](http://www.swisslife.ch/fr/mylife) et bénéficiez de ces avantages!

Pour toute information relative au règlement de prévoyance, aux valeurs limites des assurances sociales actuellement en vigueur et aux taux d'intérêt et de conversion, consultez la page:



[www.swisslife.ch/selectadditionnelle](http://www.swisslife.ch/selectadditionnelle)

Swiss Life SA, General-Guisan-Quai 40, Case postale, 8022 Zurich, tél. + 41 43 284 33 11, [www.swisslife.ch](http://www.swisslife.ch)